

Mon dossier réservation 2024-2025

Sur internet : du 15 au 28 de chaque mois
www.lesmureaux.fr - Espace famille

En mairie (service relations usagers) :
du 15 au 26 de chaque mois.

Ce dossier de réservation est **obligatoire**
pour effectuer le prépaiement en mairie.

Il devra **être complété**, avant de le remettre
aux agents d'accueil. En cas d'oubli ou de perte,
il devra être téléchargé sur le site internet.

Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis.

Nom :

Prénom :

Code famille :

Restauration ♦ Accueil de loisirs
Garderies ♦ Post études





Les réponses à vos interrogations



Que se passe-t-il si j'oublie de faire le prépaiement ?

Après le 26 (mairie) ou le 28 (internet) du mois, plus aucune inscription n'est possible, ainsi votre enfant peut se voir refuser l'accès, si le nombre d'animateurs est insuffisant.

Si des places sont cependant disponibles, votre enfant pourra accéder aux activités au **tarif « sans réservation »**.

Exemple : pour une fiche parvenant le 1^{er} février toutes les activités du mois de février se verront appliquer le tarif « sans réservation ».

Dans quelles conditions puis-je annuler ou modifier ma pré-réservation ?

Une fois la pré-réservation enregistrée, elle génère une facture. Ainsi, elle n'est **ni modifiable, ni annulable**.

En cas d'absence pour **raison médicale** ou **évènement imprévu** (congés des parents imposés par l'employeur, déplacement professionnel, changement des horaires professionnels), un remboursement sera effectué **sur présentation d'un justificatif** à transmettre (sous 72h) à **la Direction Éducation Enfance ou via l'Espace Famille**. Les absences non justifiées ne seront pas remboursées.

Mon emploi du temps varie souvent, mon enfant fréquentera les activités de façon irrégulière. Je connais que quelques dates précises et devrais certainement en ajouter lorsque le délai sera dépassé. Comment dois-je faire ?

Pour les dates que vous connaissez, suivez **la procédure habituelle de pré-réservation**.

Pour les nouvelles dates à ajouter **une fois le délai passé, la réservation est impossible**. Vous devez alors vous rapprocher directement du Service Relations Usagers, afin de prévenir les accueils concernés, et d'inscrire votre enfant sur la **liste d'attente**. La prestation sera alors **facturée au tarif du quotient familial**, le mois suivant la fréquentation.

Comment puis-je payer ?

Vous pouvez payer en espèces, par carte bancaire, chèque ou prélèvement.



Tarifs

2024 - 2025

Tranches de tarifs / Quotient familial		Restauration scolaire / accueils de loisirs Tarif journalier	Accueils de loisirs Tarif journalier	Garderies Tarif journalier			Études surveillées Tarif mensuel	École des sports Tarif annuel	École du cirque Tarif annuel	Cours de langue à partir de 12 ans Tarif annuel
		12h - 14h	8h - 18h	Préscolaire 7h - 8h30	Post scolaire 16h30 - 19h	Post études 18h - 19h	16h30 - 18h			
Moins de 400	Avec pré paiement	2,65 €	4,00 €	1,70 €	2,30 €	0,95 €	25,40 €	83,60 €	116,60 €	102,00 €
	Sans pré paiement	3,00 €	5,90 €	2,30 €	3,20 €	1,30 €				
De 400 à 699	Avec pré paiement	3,00 €	5,90 €	2,30 €	3,20 €	1,30 €	29,35 €	93,90 €	129,60 €	122,00 €
	Sans pré paiement	3,35 €	8,25 €	2,85 €	3,80 €	1,65 €				
De 700 à 1 000	Avec pré paiement	3,35 €	8,25 €	2,85 €	3,80 €	1,65 €	32,80 €	100,59 €	143,90 €	152,00 €
	Sans pré paiement	3,70 €	11,75 €	4,60 €	6,40 €	2,70 €				
Supérieur à 1 000 ou sans quotient	Avec pré paiement	3,70 €	11,75 €	4,60 €	6,40 €	2,70 €	43,35 €	128,50 €	159,90 €	183,00 €
	Sans pré paiement	4,44 €	14,10 €	5,52 €	7,68 €	3,24 €				
Hors commune		Maternelle 10,95 €	20,95 €	9,50 €	13,20 €	5,90 €	89,30 €	268,35 €	324,50 €	382,15 €
		Élémentaire 8,95 €								
Heure majorée (arrivée des parents après 19h)			6,40 €		6,40 €	6,40 €				

En cas d'impayés, les inscriptions aux activités seront bloquées.

Si vous n'avez pas effectué votre pré paiement, une facture de régularisation vous sera envoyée le mois suivant au tarif majoré.

En cas de contestation de la facture, ne pas la régler,
et prendre contact rapidement avec la régie pour vérification.

[illegible]

■ Activité à réserver si besoin

 Vacances scolaires

□ Structures fermées

[illegible][illegible]

JUIN 2025	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Quantité	Réservé à l'administration
	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	23		
Accueil de loisirs																							
Repas-Accueil de loisirs																							
Garderie du matin																							
Garderie du soir																							
Post études																							Date :
Restauration scolaire																							Montant total :

JUILLET 2025	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Quantité	Réservé à l'administration	
	1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	31			
Accueil de loisirs										FÉRIÉ																
Repas-Accueil de loisirs																										
Garderie du matin																										
Garderie du soir																										
Post études																										Date :
Restauration scolaire																										Montant total :

AOÛT 2025	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Quantité	Réservé à l'administration
	1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29		
Accueil de loisirs											FÉRIÉ												Date :
Repas-Accueil de loisirs																							Montant total :

La réservation ANNUELLE

La réservation annuelle, c'est très pratique !

Vos besoins en termes de mode de garde et de restauration sont réguliers pour l'année scolaire. Afin de vous épargner une réservation mensuelle et ainsi vous faire gagner du temps, la ville met en place **un système de prélèvement automatique valable à l'année.**

Plus besoin de réserver chaque mois vos activités, vous les définissez en début d'année scolaire et vous êtes ensuite **prélevés automatiquement tous les mois sans avoir de démarche à réaliser.** C'est plus pratique et simple pour vous. En cas de changement, vous pouvez modifier vos réservations jusqu'à 7 jours avant, en vous rapprochant du service relations aux usagers ou en envoyant un courriel à : espacefamille@ville-les-mureaux.fr

Pour bénéficier d'une réservation annuelle, il faut nous fournir un RIB, signer une autorisation de prélèvement automatique et compléter le calendrier type pour la période scolaire ainsi que le calendrier des petites vacances selon vos besoins.

	Semaine paire					Semaine impaire				
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Restauration scolaire										
Garderie du matin										
Garderie du soir										
Accueil de loisirs										
Repas-Accueil de loisirs										

	1 ^{re} semaine					2 ^e semaine				
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
Accueil de loisirs										
Repas-Accueil de loisirs										

☐ Activité à réserver si besoin ☒ Structures fermées

Les numéros UTILES

Restauration scolaire	01 30 91 39 26
Accueils de loisirs	01 30 91 37 83
Accueils périscolaires	01 30 91 37 85
Inscriptions scolaires	01 30 91 37 81
Ramassage scolaire	01 30 91 37 12
PAI - inclusion	01 30 91 39 81
Régie centrale	01 30 91 39 52 / 36 36
Accueil de loisirs maternel Léo-Lagrange	01 30 91 27 87
Accueil de loisirs Molière	01 30 91 29 79
Accueil de loisirs élémentaire Léo-Lagrange	01 30 91 27 83



Mes notes



Mairie des Mureaux

Place de la Libération BP 2053
78135 Les Mureaux cedex

Relations à la Population

01 30 91 27 55

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Samedi :
8h30 à 12h
Service Relations Usagers